

Anne de Solène
P A R I S

Global Compact France

14 Boulevard de Douaumont

75017 PARIS

Houplines le 6 Juin 2016

Mesdames, Messieurs,

Le groupe OMILIS (ex Hacot Colombier Réunis) continue la stabilisation et la réorganisation de ses périmètres.

Sa stratégie « multicanaux » mobilise tous les acteurs et partenaires du groupe, dans le respect de ses engagements envers le GLOBAL COMPACT.

Notre prise en compte, permanente et équilibrée des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, la qualité de ses relations avec l'ensemble des parties prenantes constituent une démarche permanente pour OMILIS.

Je souhaite donc renouveler, avec conviction, mon attachement aux valeurs du GLOBAL COMPACT de l'ONU, pour cette nouvelle année, et, rendre lisible quelques-unes de nos actions et objectifs.

Loïc TOULEMONDE
Président



PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- 1) *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit internationale relatif aux droits de l'Homme ;*
- 2) *A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.*

Nous poursuivons, bien entendu, la stratégie mise en place depuis plusieurs années, à savoir :

Etant donné que nos approvisionnements proviennent majoritairement d'Afrique du Nord et d'Asie, nous privilégions nos relations avec des partenaires, suivant les référentiels :

- SA800, géré par l'ONG Social Accountability International.
- BSCI, Business Social Compliance Initiative.
- ICS, Initiative Clause Sociale.

Nous avons renforcé nos efforts pour un travail toujours plus efficace et dans le respect des règles, en évaluant principalement :

- Le travail des enfants.
- L'hygiène et la sécurité.
- Le travail forcé.
- Les discriminations.
- Le temps de travail.

Nos objectifs 2016/2017 sont dans la droite ligne des précédents, et nous souhaitons améliorer :

- La rédaction d'une charte interne d'achat responsable.
- La meilleure implication du comité de suivi.

PRINCIPES RELATIFS AU DROIT DU TRAVAIL

- 3) *Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
- 4) *A contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
- 5) *A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;*
- 6) *A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.*

Concernant nos partenaires étrangers, merci de se reporter au chapitre précédent.

En métropole, donc principalement, au niveau de nos points de vente, nous insistons de plus en plus, et mettons tout en œuvre pour que la formation soit de plus en plus développée.

Nous gardons à l'esprit l'organisation d'une « école de formation interne ».

Au cours des entretiens, nous intégrons une évaluation des compétences techniques et des compétences personnelles.

La pyramide des âges est un véritable outil de gestion des ressources humaines permettant d'anticiper les futurs départs en retraite, et de gérer les transferts de compétence.

PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

- 7) Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*
- 8) A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;*
- 9) A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

Nous avons mis en place :

- La diminution des consommations internes de consommables informatiques et papiers, par la mise en réseau d'imprimantes et l'utilisation des retours clients non utilisables à la vente.
- L'optimisation des livraisons de nos fournisseurs et de nos expéditions avec la mise en place d'indicateurs de suivi des commandes complètes.
- Nous limitons les suremballages et optimisons le remplissage des cartons.

PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPETION

- 10) Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

La pérennité de l'entreprise reste la priorité de ses parties prenantes, dirigeants, salariés et actionnaires.

Cela nécessite des relations de confiance avec nos clients et nos fournisseurs.

Il est donc impératif de respecter ce principe de lutte contre la corruption et le refus de l'économie grise.

Nous attendons, en particulier, de nos fournisseurs des niveaux élevés d'éthique personnelle et professionnelle, et qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur.